



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5036

Stade des Channées, 70 rue Félix Brun à Lyon 7e - Démolition et reconstruction du club house  
- Opération 07034003 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de  
programme n° 2015-1 "Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020" - Programme 00004

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5036 - STADE DES CHANNEES, 70 RUE FELIX BRUN A LYON 7E  
- DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU CLUB HOUSE -  
OPERATION 07034003 - LANCEMENT DE L'OPERATION  
ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION  
DE PROGRAMME N° 2015-1 "AMENAGEMENTS  
EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME  
00004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation des surfaces sportives intérieures, mise aux normes vestiaires football ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020 » n° 2015-1, Programme 00004.

Suite à un incendie survenu dans la nuit du 22 novembre 2018, le club house du Stade des Channées a été détruit, le bâtiment servant de siège au Football Club de Gerland, les documents administratifs et les matériels sportifs faisant notamment l'objet du sinistre. Afin de répondre aux besoins des utilisateurs du site, la présente opération consiste en la démolition du bâtiment et en la préparation d'une plateforme (fondations et réseaux) en vue de l'installation d'un nouvel équipement.

Cette opération comprend :

- la mise en sécurité du site ;
- la déconstruction de ce qui reste du bâtiment y compris l'enlèvement des plinthes amiantées ;
- le désamiantage, si nécessaire, et la déconstruction de la dalle ;
- des travaux de VRD, fondations, de réseaux et raccordement pour l'alimentation d'un futur préfabriqué de 90 m<sup>2</sup> qui sera installé temporairement en attente de la reconstruction du club house.

La maîtrise d'œuvre de ces opérations sera réalisée par les services techniques de la Ville. Les marchés de travaux, de coordination sécurité et de protection de la santé (SPS), de contrôle technique seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Le montant global de l'opération estimé à 180 000 € TTC sera financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020 », Programme 00004.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 07034003 « Stade des Channées – Démolition et reconstruction du club house » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagements Equipements Sportifs 2015-2020 » - Programme 00004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00004, AP n° 2015-1, opération n° 07034003 et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21, 23 et autres, fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de variations compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :
  - 2019 : 170 000 €;
  - 2020 : 10 000 €
- 3- M. le Maire est autorisé à :
  - lancer la procédure de consultation des entreprises ;
  - déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux d'investissement.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY